

LIGUES DES CADETS DE L'AIR DU CANADA (QUÉBEC ET VALLÉE DE L'OUTAOUAIS)

TROPHÉE DU PRÉSIDENT POLITIQUE ET PROCÉDURES

GÉNÉRALITÉS

- 1. Cette récompense se veut la plus haute récompense décernée par le comité provincial à un cadet ou cadette de la Ligue des cadets de l'Air (Québec et Vallée de l'Outaouais) afin que celui-ci ou celle-ci devienne le ou la porte-parole des cadets et cadettes du Québec et de la Vallée de l'Outaouais. Le ou la récipiendaire sera donc appelé(e) à participer à quelques évènements durant l'année de son mandat. De plus, il ou elle sera automatiquement nommé(e) représentant de notre comité provincial pour la sélection à titre de Cadet de l'année de la Légion Royale Canadienne.
- 2. C'est dans cette perspective que les critères d'admissibilité et d'évaluation furent établis. La nomination du récipiendaire se fera lors du souper-gala de notre assemblée générale annuelle.

BUT

3. Sélectionner, parmi les cadets et cadettes intéressé(e)s à participer, le cadet le plus apte à représenter les cadets et la Ligue des cadets (Québec et Vallée de l'Outaouais) dans la communauté et auprès de ses pairs.

OBJECTIFS

- 4. Le Trophée du Président se veut donc, par la compétition qui l'inspire, un véhicule pour développer, au sein des cadets et cadettes qui y participent, les objectifs suivants :
 - Son sens des responsabilités et de son engagement;
 - Sa volonté de se surpasser;
 - Son sentiment d'appartenance par une meilleure connaissance de la Ligue des cadets de l'Air et

• Son sens de la communication.

CPQVO 700_fr / rév. mars 2017



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 5. Les critères d'admissibilité sont définis dans le formulaire d'application et se résument comme suit :
 - Être membre d'un escadron sous juridiction du comité provincial et être cadet de l'Air depuis un minimum de trois ans;
 - Ne pas avoir atteint 19 ans avant le 31 octobre de l'année de nomination;
 - Être étudiant à temps plein;
 - Avoir atteint le grade de sergent de section et avoir complété l'entraînement des cadets de l'Air de niveau IV;
 - Soumettre une lettre de présentation expliquant les raisons pour lesquelles il ou elle serait un(e) bon(e) représentant(e) de la Ligue et les cadets;
 - Obtenir deux lettres de recommandation.

NIVEAU DE SÉLECTION

- 6. Le cadet intéressé à participer à cette compétition, en plus de devoir rencontrer les critères d'admissibilité, devra franchir les niveaux de sélection suivants :
 - Local (une nomination par escadron seulement);
 - Régional;
 - Provincial.

PROCESSUS DE SÉLECTION

- 7. Un comité de sélection d'un minimum de trois membres (deux civils et un militaire) est obligatoire pour la sélection au niveau régional et provincial. Il est discrétionnaire au niveau local, quoique fortement suggéré. La responsabilité d'organiser le comité de sélection appartient au coordonnateur régional pour la sélection régionale et au comité provincial dans le cas de la sélection provinciale.
- 8. Le rôle de ce comité est d'assurer une évaluation uniforme au niveau régional et provincial afin d'être transparent, juste et équitable envers les jeunes qui acceptent de participer à cette compétition.

CPQVO 700_fr / rév. mars 2017 2/4



- 9. Le comité évaluera les candidats qui rencontrent les critères d'admissibilité dans le dossier présenté et ainsi que lors d'une entrevue où les items suivants seront considérés :
 - La tenue et le maintien;
 - Les connaissances générales par des questions sur
 - o Son rôle d'ambassadeur;
 - La citoyenneté;
 - Le leadership;
 - o Le Programme des cadets de l'air;
 - o L'actualité en général.
 - L'expression orale.
- 10. Il est entendu que les questions posées lors d'une sélection régionale et provinciale seront les mêmes afin d'assurer la même chance à tous les candidats. Cependant, les questions posées peuvent être différentes d'une région à l'autre en autant qu'elles demeurent dans les thèmes mentionnés ci-haut. À cet effet, une liste de questions uniformisées à partir de laquelle vous ferez une sélection vous sera fournie. Cette façon de faire donnera à chaque région une souplesse d'adaptation dans la gestion de leur sélection.

DOCUMENTS D'APPOINT

- 11. Vous trouverez sur notre site web de la Ligue dans la section documents, les documents d'appoint à cette politique à savoir :
 - Le formulaire de mise en candidature (CPQVO 201);
 - Le formulaire d'évaluation (CPQVO202);
 - Le guide préparatoire (CPQVO701).

ÉCHÉANCIER

12. Les candidats régionaux devront faire parvenir le formulaire de mise en candidature **au plus tard le 30 juin** de chaque année au bureau de la Permanence.

CPQVO 700_fr / rév. mars 2017 3/4



AUTORITÉ

13. Cette politique est produite sous l'autorité du comité provincial. Vos commentaires et vos suggestions sont toujours les bienvenus. Ceux-ci devront être soumis au bureau provincial de la Ligue pour être analysés par le **comité** au niveau provincial **Trophées et récompenses** afin de formuler des recommandations au comité provincial, le cas échéant.

CONCLUSION

14. Nous croyons que le Trophée du Président se veut un défi à relever par les cadets et cadettes. À cette fin, nous comptons beaucoup sur votre appui pour promouvoir cette récompense au sein de votre escadron et région.

CPQVO 700_fr / rév. mars 2017 4/4